ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

Justificatif de parution sur lyoncapitale.fr

Téléchargé le 09 / 11 / 2026 à 16:59

Date de publication : lundi 9 novembre 2026 à 04:21

Type : Constitution SASU

Localisation : 38 - Isère

Support de parution : LyonCapitale.fr

Par acte SSP en date du 09/11/2026, il a été constitué une SASU dénommée :

AETHER ORIGIN

Siège social : 3600 route de Clémencières 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX.

Objet social :

La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

la fourniture de toutes prestations de services, sous toutes ses formes et par tout moyen, et notamment de consultant, d'expertise, de conseils et d'assistance en matière stratégique, organisationnelle, opérationnelle, commerciale, financière, d'investissement, suivi de participations, management des sociétés, représentation, de communication et/ou administrative, ainsi que la réalisation de missions de consultant, ponctuelles ou récurrentes, au profit de toutes sociétés ou entités ; l'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, droits sociaux, cotés ou non cotés, françaises ou étrangères, ainsi que la prise de participations ou d'intérêts (quelles qu'en soient les modalités), directe ou indirecte, dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, libérales, artisanales, agricoles et financières, mobilières, cotées ou non cotées, françaises ou étrangères ; l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ; l'acquisition, la détention, la propriété, l'administration et la gestion, par tous moyens directs ou indirects, de tous droits et biens mobiliers, biens meubles et/ou objets.

Capital : 1 000 euros.

Président : M. Simon Théo BARON, demeurant 3600 route de Clémencières à 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Outre le droit de vote qui lui est attaché, chaque action donne droit à son porteur, dans l'actif social, les bénéfices et le boni de liquidation, à une part qui est proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par le Code de commerce et les Statuts.

Clauses d'agrément : Tout Transfert par un associé de ses actions de la Société est obligatoirement soumis à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité simple, dans les conditions définies ci-après, à l'exception des Transferts suivants qui sont libres : tout Transfert par un associé (i) à un autre associé, (ii) à un descendant en ligne directe (sans limitation de degré), (iii) à un ascendant et (iv) à un frère ou une soeur.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de GRENOBLE.

Pour avis.

Vous pouvez consulter l'annonce à l'adresse suivante :

https://annonces-legales.lyoncapitale.fr/annonce/19109d4f-6df1-431c-8d29-d1bb3af7d69c-form-instance